

OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ, Paris (1909-1926) France, Grèce, Algérie, Tunisie

Raymond d'AIGUY, président

Né au Puy-en-Velay (Haute-Loire), le 27 décembre 1880.

Fils de Joseph d'Aiguy (1842-1896), colonel d'infanterie, et de Lucy Marguerite Guillaud, baronne Pierlot.

Marié en 1927, à Hyères, avec May Tagnard. Dont : Rose (1928).

Droit, sciences po.

Directeur de la Banque commerciale et foncière des Balkans (S.A., 1912, Sofia), obscur avatar bulgare du Crédit français.

Administrateur de la Société générale de canalisations électriques (1910),

de la Société pour la location de compteurs et de matériel électrique (juin 1911),

de la Société des Appareils économiques d'électricité (sept. 1911),

de la Société de métallurgie électrolytique (1915),

de la Société française d'entreprises et de constructions industrielles (1920),

du Comptoir franco-hellénique (avril 1920),

de la Société de Matériel industriel et de travaux publics (1922),

de la Société du Coq Gaulois (émaillage d'articles de ménage et de toilette)(1922)

du [Groupe africain minier](#) (Tunisie)(1926),

de la [Société d'électricité de Souk-Arhas](#) (Algérie),

de la [Société fermière de la compagnie électrique de Sousse](#) (Tunisie),

de la [Société des forces hydrauliques des Oued Mellegue et Remel](#) (Tunisie)(oct. 1927),

de la Compagnie française des accumulateurs électriques Todac.

Directeur général de la Société commerciale et agricole du Sud-Tunisien.

Croix de guerre G M I, Légion d'honneur.

Membre : Aéro-club de France (1913), Société de tir Le Pistolet (1921), A.C.F., Comité France-Amérique, Soc. de Saint-Georges, Sons of the American Revolution.

Adr. prof. : 22, rue Cassette, 75 Paris 6, France. (*Who's who européen*, 1967).

Adrien Paul *Joseph* Essonville BLIGNY, administrateur délégué

Né à Rouen, le 2 mars 1870.

Petit-fils de François Essonville Bligny, ancien colonel de la Garde nationale, officier de la Légion d'honneur.

Fils de Jules Essonville Bligny, notaire, et de Marie Adrienne Bertrand.

Ingénieur civil.

Fondateur de la Société Électro-Dynamique (anciennement J. Bligny, Delafosse et Cie).

Administrateur de la Société électrique d'Ambrières (Mayenne)(1907),

de la Société générale de canalisations électriques (1910),

de la Société pour la location de compteurs et de matériel électrique (juin 1911),

Fondateur de la Société électrique de Bresles (Oise)(1912),

de la Société sarthoise d'électricité (1913),

Administrateur de la Banque centrale de crédit pour le commerce, l'industrie, la marine et l'agriculture (1917),

de la [Banque continentale de Paris](#) (1917),

de la Société du Ciment armé démontable (mai 1918),

des Établissements industriels de Nanterre : charpentes bois et métaux (déc. 1918),

et, en 1921, de la Manufacture de Bressuire (ces trois sociétés en association avec les frères Féron),

Administrateur de la Société pour la fabrication des isolants (1919),

du Comptoir franco-hellénique (avril 1920),

de la Banque nationale de l'agriculture (juin 1920),

de la Société d'entreprises hydrauliques et d'utilisation industrielle des marées (oct. 1920) : étude de l'usine marémotrice de la Rance,

de l'Énergie électrique Maine-Anjou,

des Secteurs électriques de Province (Aulnoye, Pont-Sur-Sambre et Bachant)(juillet 1922),

de la Société d'électricité de Chartres et extensions (nov. 1922),

de l'[Omnium algérien d'électricité](#) (déc. 1924),

de la Société électrique d'Auneau (Eure-et-Loir)(nov. 1925),

de la [Société d'électricité de Souk-Arhas](#) (Algérie),

de la [Société fermière de la compagnie électrique de Sousse](#) (Tunisie),

de la [Société des forces hydrauliques des Oued Mellegue et Remel](#) (Tunisie)(oct. 1927),

.....

Chevalier du mérite agricole (1907).

(La Cote de la Bourse et de la banque, 27 février 1909)

Assemblées constitutives : Omnium français d'électricité et d'eau.

AU CONCOURS AGRICOLE

(Le Soleil, 16 mars 1909)

L'électricité au village, châteaux et fermes

Parmi les stands les plus remarquables au concours agricole, nous avons déjà signalé celui de l'Omnium français d'électricité.

Cette société, qui vient d'être récemment formée par M. Bligny, ingénieur à Paris, a pour but de donner l'extension voulue aux affaires d'électricité de ce dernier. Elle consiste particulièrement à l'organisation de secteurs électriques dans les plus petites

communes de France, dans les châteaux, dans les fermes, soit par l'application de la houille verte, c'est-à-dire des chutes hydrauliques, soit par l'application du gaz pauvre.

L'Omnium français d'électricité exploite aujourd'hui 14 stations dans les différentes régions de la France, et nul doute que cette société, déjà très connue par son fondateur, ne prenne une extension très importante.

L'Omnium français d'électricité travaille surtout à la vulgarisation de l'électricité, à l'emploi de cette force encore imparfaitement connue à toutes sortes d'usages. C'est ainsi que nous avons pu remarquer au stand de l'Omnium français d'électricité un moteur à gaz pauvre d'une régularité parfaite, alimentant toutes sortes d'appareils de ferme, pétrins mécaniques, pompes, etc.

D'ailleurs, cette société, dont le siège est à Paris, 6, rue Lesueur, se tient à la disposition de tous pour faire gracieusement toutes études d'installations électriques dans les châteaux, fermes et communes.

CONSTITUTIONS

Omnium français d'électricité

[*Gazette du Palais*, 31 mars 1909]

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} avril 1909)

Au capital de 250.000 fr. divisé en 2.500 actions dont 1.500 privilégiées et 1.000 ordinaires, toutes de 100 fr. chacune. Ces dernières dites actions d'apport, sont attribuées à M. Bligny, apporteur, en plus d'une somme 6.000 fr. espèces. — Siège social à Paris, 6, rue Lesueur. — Conseil : MM. C. Michaux¹, baron d'Aiguy, Lanquetin², P. Dondenne³, A[ndré] Chartier, M. Chatel⁴, H. Bourgeois et J. Bligny. — Statuts déposés chez M^e Houdart, notaire à Paris, et publiés dans la *Gazette du Palais* du 31 mars 1909. — Notice publiée au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 22 février 1909 sous la dénomination : Omnium français d'électricité et d'eau.

(*Archives commerciales de la France*, 22 juillet 1911)

¹ Camille Alexandre Michaux : né le 10 mars 1857 à Louvroil (Nord). Industriel en cette ville. Administrateur de la Société pour la location de compteurs et de matériel électrique (1911) et de la Société pour l'éclairage des trains (1912). Chevalier de la Légion d'honneur du 21 septembre 1923 à titre posthume.

² Léon Lanquetin (Pontarlier, 1873-Paris, 1940) : polytechnicien. Administrateur de l'orfèvrerie Maillard, futur administrateur délégué des Éts Ducellier (phares pour l'automobile) et commissaire aux comptes de la Société des Mines de Douaria (Tunisie), deux affaires présidées par André Vincent.

³ Paul Dondenne (Auxerre, 1871-Paris, 1942) : fils de Germain Dondenne, architecte du département de l'Yonne, et de Marguerite d'Aiguy. Donc cousin du président Raymond d'Aiguy. Marié en 1907 avec Marie Juliette Jeansoulin. Remarié en 1927 à La Tronche (Isère), avec Marie-Colette Vidon. Divorcé (1930). Administrateur de la Société générale de canalisations électriques (1910), de la Société pour la location de compteurs et de matériel électrique (1911) et de la Compagnie des mines de houille et de Montcombroux (Allier), la fille du président de cette affaire, Sébastien de Neufville, ayant épousé Georges Dondenne, avocat à la cour d'appel, et frère de Paul.

⁴ Maurice, Albert, Louis, Félix Chatel : né le 15 janvier 1874 au Havre. Administrateur de la Société anonyme française d'approvisionnement de navires, au Havre (1920), démissionné illégalement pour mauvais conseils et absentéisme (27 mars 1923) ; administrateur de la Société privée d'expansion commerciale (1922). Chevalier de la Légion d'honneur (5 nov. 1931) : administrateur de sociétés, vice-président de la Soc. mutuelle du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, ancien vice-président de l'Union des associations des anciens élèves des écoles de commerce, membre du Syndicat de la presse coloniale. Croix de guerre, officier de l'instruction publique, officier du mérite agricole, médaille de la mutualité.

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. dite OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ, 144, Courcelles — Transfert du siège 159, boul. Pereire. — 4 juil. 1911. — *Gazette du Palais*.

OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ
(BALO, 13 mai 1912)

Société anonyme française. — Siège social Paris, 159, boulevard Pereire. — Objet : obtention de concessions d'éclairage par l'électricité le gaz ou tout autre procédé, de distribution d'énergie électrique pour tous usages, toutes opérations y relatives ou connexes, toutes concessions d'eau et tous travaux hydrauliques. — Durée : cinquante ans. — Capital social 800.000 fr., divisé en 8.000 actions de 100 fr chacune, entièrement libérées. — Création de 8.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune, émises à 155 fr., portant le capital social à 1.600.000 fr., par décision de l'assemblée générale du 6 mai 1912. Ces actions doivent être libérées de 80 fr. chacune en souscrivant et du surplus sur décision du conseil d'administration. Apport à la société lors de sa formation du fonds de commerce de gérance de sociétés d'électricité, de régies municipales et de fournitures électriques exploité par M. Joseph Bligny, rue de Londres, 31, puis rue Lesueur, 6, moyennant l'attribution de 6.000 fr. en espèces et de 1.000 actions ordinaires de 100 fr. chacune entièrement libérées qui ont été assimilées aux autres par décision de l'assemblée générale du 6 mai 1912 moyennant une soulte à recevoir de 225 fr. par action. — Les administrateurs reçoivent des jetons de présence fixés par l'assemblée et 10 p. 100 des bénéfices annuels restant libres après les prélèvements pour la réserve légale, et de l'intérêt à 5 p. 100 pour le capital versé et non amorti. — Les assemblées générales sont convoquées par un avis inséré dans un des journaux désignés pour les annonces légales du siège social 15 jours à l'avance pour les assemblées ordinaires et 8 jours seulement pour les assemblées extraordinaires ; lieu de la réunion indiqué dans l'avis de convocation.

Copie certifiée conforme du bilan arrêté au 30 juin 1911.

ACTIF	
Fonds de commerce	85.000 00
Frais de constitution et premier établissement	1.651 75
Mobilier et matériel	4.248 65
Marchandises en magasin	1.266 05
Titres en portefeuille	58.775 00
Cautions	36.438 60
Loyer d'avance	2.100 00
Actionnaires	175.00000
Caisse	60.122 95
Effets à recevoir	48.591 90
Banques	123.556 85

Filiales en formation	129.666 70
Filiales constituées et communes	302.242 33
Clients divers	56.781 85
	<u>1.077.441 23</u>
PASSIF	
Capital	800.000 00
Fournisseurs	43.124 15
Compte d'ordre	30.415 60
Réserve légale	3.743 15
Bénéfices de l'exercice	88.918 63
Prime nette sur actions nouvelles	100.000 00
Report du dernier exercice	11.239 70
	<u>1.077.441 23</u>

Omnium français d'électricité :
L'administrateur délégué :
Joseph Bligny,
demeurant à Paris, 159, boulevard Pereire.

Société l'Omnium français d'électricité
Augmentation du capital
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 août 1912)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 24 juin 1912, le capital a été porté de 800.000 fr. à 1.600.000 fr. par l'émission de 8.000 actions de 100 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — « Petites Affiches », 20 juillet 1912.

Juin 1913 : convention avec la ville de Chartres.

Omnium français d'électricité
Société anonyme au capital de 2.400.000 francs
(*Le Journal des finances*, 8 janvier 1916)

L'assemblée générale de cette société s'est tenue le 30 décembre, pour approuver les comptes de l'exercice 1914-1915.

Il est intéressant de remarquer que cette société a pu, pendant une année de guerre, réaliser un bénéfice de 54.133 fr. 11, bien qu'elle n'ait eu aucun nouveaux travaux à exécuter, et qu'elle ait une forte immobilisation, portant surtout sur des affaires qui étaient en cours d'exécution, lors de la déclaration de guerre.

On verra avec satisfaction que le conseil a passé par Pertes et profits le report à nouveau de l'année précédente, dans le but de créer un compte de Provisions pour risques de guerre, s'élevant à 215.000 francs, et d'augmenter les Provisions pour travaux en cours, de 56.725 fr. 54.

La société a donc paré dès maintenant à tous risques pouvant lui survenir du fait de la guerre, et a passé le solde bénéficiaire de l'exercice complètement en report à nouveau.

Si l'on examine le bilan, on constate que les débiteurs divers et l'actif disponible peuvent couvrir largement les engagements envers les tiers.

D'autre part, on constate également que les Immobilisations sont toutes évaluées à 1 franc, sauf l'Immeuble, et que le Chapitre des Réserves et Provisions atteint à peu près la moitié du capital social.

[Exploitation de 45 usines]

L'administrateur délégué, M. Bligny, déclare à l'assemblée que la plus grande partie du personnel et que lui-même sont mobilisés, et que malgré cela, la société a pu pourvoir à la surveillance et à l'entretien des 49 usines dont elle assure l'exploitation, le personnel du siège social ayant été en grande partie remplacé par des femmes.

Cette société paraît donc supporter la période actuelle dans des conditions satisfaisantes, ce qui lui permettra, certainement, la reprise de son développement, après la guerre.

Omnium français d'électricité
Bilan de l'exercice 1914-1915

ACTIF	
Immobilisations	150.468 95
Actif à long terme	2.224.179 61
Actif à court terme	705.163 58
Débiteurs divers	1.152:682 68
Actif disponible	330.048 63 .
	<u>4.628.543 45</u>
PASSIF	
Capital :	
Actions	2.400.000 00
Réserve légale	41.190 02
Réserve extraordinaire	65 000 00
Provisions	1.010.265 53
Engagements envers les tiers	1.077.954 79
Comptes de résultat : Bénéfices	54.133 11
	<u>4.628.543 45</u>

OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ
(BALO, 15 juillet 1915)

BILAN au 30 juin 1917 : 5.717.904 94

Omnium français d'électricité :
L'administrateur délégué :
Joseph Bligny,
demeurant à Paris, 157, boulevard Pereire.

Société d'exploitations minières et industrielles (Goudchaux)
(La Journée industrielle, 8 juin 1918)

Participations

.....
L'Omnium français d'électricité a, au contraire, réparti une somme de 7 francs par action de 100 francs. Cette société a créé une importante filiale dans la Sarthe, dans le but d'utiliser des chutes de l'Huisne et elle s'est appliquée à développer des entreprises de labourage électrique, notamment dans la région de Meaux.

.....
Omnium français d'électricité
(La Journée industrielle, 11 juillet 1918)

Cette société porte son capital de 2 millions 400.000 francs à 3 millions de francs par l'émission de 26.000 actions nouvelles de 100 francs.

OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ

Société anonyme au capital de 2.400.000 fr.
Siège social à Paris, 157, boulevard Pereire
(La Journée industrielle, 13 août 1918)

MM. les actionnaires anciens et nouveaux de l'« Omnium français d'électricité » sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, à Paris, au siège social, 157, boulevard Pereire, pour le 20 août 1918, à 14 heures 30.

ORDRE DU JOUR

1° Vérification de la déclaration de souscription et de versement concernant les 26.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, portant le capital social à 5.000.000 de francs. Constatation de la réalisation de l'augmentation du capital social ;

2° Modification à l'article 8 des statuts et à tous autres s'il y a lieu. Pouvoirs au conseil d'administration de porter le capital social à 10.000.000 de francs en une ou plusieurs fois.

3° Nomination d'administrateurs.

4° Fixation des jetons de présence.

Tous les actionnaires indistinctement, anciens et nouveaux, pourront assister à cette assemblée ; ils devront déposer leurs titres au porteur au siège social au plus tard le 15 août 1918.

Le conseil d'administration.

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 21 septembre 1918)

Le capital de cette société nient d'être définitivement porté de 2.400.000 francs à 5 millions de francs. Il pourra être élevé, par le conseil d'administration, à dix millions de francs, si besoin est.

MM. Desanges, administrateur-délégué de la Société Gaz et Eaux, et Hom ⁵, administrateur-délégué de la Compagnie d'électricité de Reims, ont été nommés administrateurs.

PARTICIPATION DANS L'OMNIUM HELLÉNIQUE D'ÉLECTRICITÉ
Éclairage de Larissa, en Thessalie

NOTES FINANCIÈRES
OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ
(*La Journée industrielle*, 9 février 1919)

Cette société est en voie de prendre un important développement et mérite de retenir l'attention.

On a fini par se rendre compte de l'avenir réservé aux entreprises qui sauront mettre en valeur les forces hydroélectriques dont la France est si heureusement dotée. La houille blanche, en effet, est l'un des éléments les plus intéressants de l'essor industriel de demain, de l'essor qui doit nous permettre de produire beaucoup et à de bonnes conditions.

Certes, il existe à la cote de bonnes valeurs d'entreprises qui constituent des affaires de houille blanche ou d'électricité. Mais la plupart sont à des cours qui les rendent fort peu attrayantes. Ce qui intéresse le capitaliste ce n'est pas d'entrer dans une valeur et de la payer largement son prix, c'est d'acquérir, à de bonnes conditions, des titres d'une entreprise susceptible de développement, reposant sur des données sérieuses et qui n'a pas encore été appréciée du gros public.

Précisément, on annonce l'apparition prochaine à la cote des actions d'une société encore peu connue du monde de la Bourse et, sans doute, de beaucoup de capitalistes : l'Omnium français d'électricité, sur laquelle il n'est pas inutile de fournir quelques indications.

⁵ Amable Hom (Saint-Georges-de-Mons, Puy-de-Dôme, 1875-Brive, 1955) : ingénieur ECP. Directeur (1908) et administrateur de la Société générale d'énergie électrique (Angoulême) et administrateur-directeur général de la Soc. de production et de distribution d'électricité (Reims)(1913).

Sa nomination correspond à un projet commun d'aménagement des chutes de la Cure, dans le Morvan, qui sera réalisé en 1929-1933.

Contrairement à beaucoup d'entreprises, l'Omnium français d'électricité a pu traverser la période de guerre sans encombre et il aborde l'après-guerre dans des conditions très favorables, grâce à la prudence de sa gestion et à un large programme de travail et d'exploitation.

Constitué en 1909, au très modeste capital de 250.000 francs, représenté pour 150.000 francs par des actions privilégiées de 100 francs, souscrites en numéraire, et 100.000 francs d'actions ordinaires d'apports (rachetées depuis), l'Omnium a pour objet l'obtention, l'organisation, l'exploitation de concessions d'énergie électrique, de distributions d'eau et de gaz, l'aménagement de chutes hydrauliques, en vue de la production de l'énergie électrique, la construction d'usines thermiques d'électricité, celle de réseaux à haute et basse tensions pour distribution d'énergie électrique ; les installations particulières d'électricité, etc. Il entreprend même le labourage électrique pour le compte de coopératives qu'il organise.

Les profits qu'il retire sont de deux sortes : ceux émanant de l'exploitation industrielle proprement dite, directe (travaux de toute nature rentrant dans l'objet social) et ceux provenant du portefeuille, car la société s'est constituée un portefeuille de valeurs d'électricité en prenant des participations importantes sous la forme de souscriptions d'actions de sociétés filiales qu'elle a créées.

Bien entendu, ce n'est pas avec ce modique capital de 250.000 francs qu'elle a pu développer son activité industrielle et prendre ces participations. Elle a progressivement élevé le fonds social à 400.000 francs (juin 1910), à 800.000 francs (décembre 1910), à 1.600.000 francs (juin 1912), à 1.800.000 francs (mai 1913), à 2.400.000 francs (mars 1914), enfin, tout récemment, au chiffre actuel de 3 millions. Ces augmentations de capital réalisées avec prime ont permis de renforcer les réserves et la situation financière de l'entreprise qui est, maintenant, bien assise.

Depuis l'origine, les amortissements et réserves ont reçu un peu plus de 2.400.000 francs, c'est-à-dire un montant égal à celui du capital social avant sa dernière augmentation. Les immobilisations se trouvent, de ce fait, ramenées à un prix peu élevé et elles ne constituent pas un lourd poids mort pour l'entreprise. Ajoutons que 650.000 francs d'obligations sont venus élargir la trésorerie.

Les résultats ont suivi le développement de la société, qui a distribué, avant la guerre, des dividendes allant de 7 fr. 40 à 8 francs. Après avoir suspendu les répartitions aux actions pendant trois ans, en raison de la désorganisation apportée par la guerre, l'Omnium français d'électricité les a reprises en 1916-17, exercice pour lequel il a été réparti 7 francs par action, et pour 1917-18, exercice qui a permis de porter le dividende à 8 francs.

Il est intéressant de remarquer que les bénéfices de 1918 se sont relevés au niveau d'avant les hostilités. Néanmoins, par prudence, le conseil n'a proposé l'an dernier, qu'une distribution de 8 francs par action, bien qu'au bénéfice de 208.000 francs s'ajoutât un report à nouveau de 128.000 francs.

Nous avons dit que la société avait un important programme de travaux. Le dernier bilan en porte la trace, puisque les secteurs en préparation y figurent pour 961.000 francs, au lieu de 517.000 en 1914, de 559.000 en 1915, de 759.000 en 1916 et de 769.000 en 1917. De même, en dépit des amortissements directement pratiqués, les participations financières ont passé de 667.000 francs, chiffre de 1914, à 742.000 francs, chiffre de 1918.

Aujourd'hui, l'Omnium français d'électricité assure l'éclairage de 140 communes, réparties sur 26 départements, ce qui représente 17 chutes hydrauliques, 2 usines à vapeur, 45 usines à gaz pauvre, 4 usines à gaz de ville, 17 usines à acétylène et 5 distributions d'énergie électrique. Il assure aussi l'éclairage de la ville de Larissa en Grèce ; il vient de reprendre la concession des Tramways de l'Yonne et d'une distribution d'énergie électrique dans ce département au moyen d'une chute de 10.000 HP. Il a pris également le contrôle du secteur de Granville et il a traité avec les Forces de

la Sélune pour 1 million de travaux. Les prévisions concernant les travaux à exécuter sont d'environ 26 millions de francs.

Il s'agit donc d'une affaire française en voie d'important développement et qui mérite, semble-t-il, de retenir l'attention. Le titre se négocie, hors cote, actuellement aux environs de 125 francs Avec son dividende de 8 francs, susceptible d'amélioration progressive, il n'est guère douteux qu'il recevra au marché un accueil favorable et qu'il bénéficiera assez rapidement d'une plus-value en rapport avec l'activité de l'entreprise.

Établissements industriels de Nanterre*
(*La Journée industrielle*, 23 février 1919)

Cette société, dont le siège est à Nanterre, rue des Alouettes, va prochainement augmenter son capital.

Les actionnaires sont convoqués à cet effet en une assemblée qui aura lieu le 25 février, au siège de l'Omnium français d'électricité, 157, boulevard Pereire, à Paris.

DANS LES PUBLICATIONS TECHNIQUES
(FRANCE ET ETRANGER)
L'orientation à donner à la monoculture
(*La Journée industrielle*, 28 février 1919)

.....
Ne quittons pas cette question de motoculture sans signaler que la Revue générale d'électricité, sous la plume de M. Delamarre, présente à ses lecteurs la description du matériel employé au labourage électrique dans la région de Meaux. Ces expériences ont été entreprises par l'Omnium français d'électricité sous l'impulsion de l'Union des syndicats de l'électricité, qui s'efforce constamment de développer les applications agricoles de l'électricité.

Société des forces motrices de La Rochette et de Quincampoix
(*La Journée industrielle*, 25 mars 1919)

Le Mans, 24 mars. — La Société des forces motrices de La Rochette et de Quincampoix, dont le siège social est au Mans, 2, avenue de Pontlieue, vient d'augmenter de 700.000 francs son capital, qui se trouve porté à un million. Ce capital est divisé en 4.000 actions de 250 francs, soit 3.800 actions souscrites entièrement et 200 actions d'apport attribuées à l'Omnium français d'électricité.

OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ
Augmentation de capital
(*La Journée industrielle*, 9 mai 1919)

L'Omnium français d'électricité a décidé de porter le capital social de 5.000.000 à 8.000.000 de francs, par l'émission de 30 actions nouvelles de 100 francs chacune, émises au taux de 125 francs, payées en espèces.

Les nouvelles actions seront assimilées aux anciennes à partir du 1^{er} juillet 1919. Jusqu'à cette date, les versements effectués sur les actions nouvelles porteront un intérêt de 6 % l'an depuis le jour du versement jusqu'à fin juin 1919.

Les anciens actionnaires ont un droit de préférence à raison de trois actions nouvelles pour cinq anciennes.

Les demandes de nouvelles actions seront donc servies sur le complément des titres a qui ne seraient pas souscrits par les anciens actionnaires et jusqu'à concurrence du nombre de titres disponibles, au prorata des souscriptions.

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 17 décembre 1919)

L'assemblée ordinaire du 15 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier au cours duquel le capital a été porté de 2.400.000 fr. a 5 millions. En dehors du développement des différentes concessions déjà acquises, la société a pris d'importantes participations dans la Société d'énergie électrique de la Manche, l'Omnium hellénique d'électricité* et la Société de production et de distribution d'électricité ⁶ ; elle a en outre développé ses filiales sarthoises.

Les bénéfices nets s'élèvent à 350.036 fr. Le dividende a été fixé à 8 fr. pour les actions 1 à 241.000 et à 6 fr. 33 pour les actions 24.001 à 50.000, payables le 15 mars. En outre, un acompte de 1 fr. 60 sur le dividende de l'exercice 1919-1920 sera payé à la même date aux actions anciennes de 1 à 50.000.

Les résolutions ont été votées à l'unanimité ; M. Fosse a été nommé administrateur.

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 31 mars 1920)

Cette société, dont le siège est à Paris, 157, boulevard Pereire, a en cours d'exécution un très important programme de constructions, qui comporte :

À Laval, Thouars, Avranches, Langres et Chartres, les réseaux à basse tension de ces villes ;

Un réseau alimentant tous les environs de Granville ;

Entre Avranches et Granville, une ligne de 30.000 volts, de 60 kilomètres environ. Cette ligne, qui fournira l'éclairage à Granville, aux lieu et place de la centrale thermique de cette ville, utilisera, par l'Intermédiaire d'une sous-station, le courant produit par l'usine de Ducey qui appartient à la Société anonyme des Forces de la Sélune, avec laquelle l'Omnium a passé un important contrat.

D'autre part, la même entreprise va commencer les travaux d'une ligne à 15.000 volts, de Dreux à Chartres par la vallée de l'Eure, et ceux d'une autre ligne à 15.000 volts d'Alençon à Fresnay-sur Sarthe, à La Hutte et à Beaumont.

Enfin, en outre des travaux en cours, l'Omnium français d'électricité a à l'étude différents projets, parmi lesquels :

En Vendée, l'établissement d'un feeder de 30.000 volts, construit pour le compte de la Société d'électricité de l'Ouest, et passant par La Châtaigneraie, Chantonay, et Saint-Vincent-Sterlange ;

De Faymoreau, une autre ligne à 30 000 volts, sur Parthenay et Thouars ;

⁶ Exploitation à Reims. Administrateur-directeur général : Amable Hom.

Aux environs de Fontainebleau, une ligne à 20.000 volts, pour l'alimentation de Samois, Fontaine-le-Port et Châtelet-en-Brie, qui permettra de supprimer les centrales locales à gaz, en amenant le courant de la centrale de Montereau ;

En Normandie, une ligne à 30.000 volts, entre Aubes (Orne), Mortagne et Nogent-le-Rotrou ;

Enfin, en Ile-et-Vilaine, un grand projet, comportant l'établissement d'une ligne 30.000 volts entre Rennes et Dinan, destinée à fournir l'éclairage à cette dernière ville, avec extensions dans tout le département.

L'ensemble de ces travaux se chiffre par 10 à 12 millions.

Exploitations minières et industrielles (Goudchaux)

(*La Journée industrielle*, 4 mai 1920)

.....
Quant aux autres participations : Omnium français d'électricité, Travaux publics de l'Ouest, Automobiles postales, Charbonnages du Kent, les deux premières ont distribué des dividendes rémunérateurs ; les deux autres sont en bonne voie.

Omnium français d'électricité (*La Journée industrielle*, 18 mai 1920)

Ce consortium, dont la siège est à Paris, 157, boulevard Pereire, vient d'obtenir la concession d'un réseau de chemins de fer électriques départementaux, qui desservira toute l'Yonne et une partie de la Nièvre, et des chutes d'eau nécessaires pour alimenter ce réseau en énergie.

Le projet, dont les travaux vont commencer sous peu, comporte :

1° Un groupe de trois usines hydroélectriques, développant une puissance totale de 15.000 HP et destinées à alimenter chacune l'un des trois tronçons du réseau de chemin de fer. Le régime des eaux dans cette région nécessitera la création de réservoirs de saison dont l'un, sur la Cure et le Chalaux, aura une capacité de 28 millions de mètres cubes, contenus par un barrage de 33 mètres de hauteur.

La première usine sera édifiée au lieu-dit Bois de Cure. Elle donnera 12.000 kW. sous 85 mètres de chute.

La deuxième usine, sur le Chalaux, donnera 7.000 kW. sous 75 mètres de chute.

Enfin, la troisième, au Lauret, donnera 8.000 kW. sous 155 mètres de chute.

Les lignes de transport de force seront vraisemblablement équipées pour 65.000 volts.

2° Un réseau de chemins de fer électriques à voie d'un mètre, d'une longueur de plus de 200 kilomètres et divisé en trois tronçons.

Le premier comprendra une ligne Avallon-Chastelux-Lormes. avec embranchement pour Saint-Léger-Vauban, et une ligne Avallon-Pontaubert-Vézelay-Châtel-Censoir.

Le deuxième tronçon sera constitué par une ligne Auxerre-Sainte-Colombe-Toucy.

Enfin, le troisième tronçon groupera une ligne Auxerre-Tonnerre, et une ligne Courson-Châtel-Censoir, raccordant les deux premiers tronçons.

La concession stipule que le premier tronçon et l'équipement de la chute qui l'alimentera devront être achevés dans trois ans. et l'ensemble dans neuf ans, par fractions de trois ans pour chaque tronçon.

Le coût est évalué à 150 millions.

Société des forces motrices de la Sélune
(*La Journée industrielle*, 3 décembre 1920)

C'est cette société et non pas l'Omnium français d'électricité qui a passé un contrat avec la ville d'Avranches. La Société des forces motrices de la Sélune est concessionnaire de la distribution d'électricité de cette ville, l'Omnium français d'électricité n'ayant été que l'entrepreneur chargé de la construction du réseau.

MATÉRIEL & APPAREILLAGE ÉLECTRIQUES
Société française pour l'exploitation des brevets Bates
(*La Journée industrielle*, 8 décembre 1920)

Société d'études des chutes de la Cure et des chemins de fer électriques de l'Yonne
De formation récente, cette société anonyme a pour objet toutes recherches et études concernant l'aménagement et l'utilisation de chutes d'eau sur la Cure, la Chalaux et autres cours d'eau des départements de l'Yonne et départements voisins.

Le siège est à Paris, 56, rue Laffitte.

Le capital est fixé à 120.000 fr., en actions de 500 fr., toutes à souscrire en espèces. Le premier conseil comprend : la Compagnie générale de travaux publics et particuliers, à Paris, rue Blanche, 44 ; M. Le Boulleur de Courlon, 10, rue de Douai, à Paris ; la Société Omnium français d'électricité, 157, boulevard Pereire, à Paris ; M. Henri Laurain, 6, rue Condorcet, à Paris ; la Société française pour l'exploitation des brevets Bates ⁷, 25, rue de Clichy, à Paris ; la Société générale d'énergie électrique, 56, rue Laffitte, à Paris ; la Société de production et de distribution d'énergie, 56, rue Laffitte, à Paris, et M. Georges Vautier ⁸, 125, rue Vendôme, à Lyon.

OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ
(*La Journée industrielle*, 17 décembre 1920)

Les actionnaires de l'Omnium français d'électricité se sont réunis au siège social, 157, boulevard Pereire, Paris, en assemblée ordinaire, le 14 courant.

Les comptes de l'exercice furent approuvés et le dividende fixé. à 8 fr. par titre sous déduction d'impôts, payable suivant décision du conseil d'administration, au cours du premier semestre 1921.

Deux assemblées générales extraordinaires eurent lieu ensuite : la première constata l'augmentation du capital de l'Omnium français d'électricité, porté à 10.000.000 de fr., suivant acte reçu par M^e Houdard, notaire à Paris ; la deuxième donna au conseil l'autorisation de porter le capital social à 20.000.000 de fr. en une ou plusieurs fois.

AUGMENTATION DE CAPITAL

⁷ S.A., décembre 1920. Fabrication, commerce et installation de poteaux ou pylônes destinés à la suspension des fils et câbles électriques. Brevets appartenant à la Bates Expanded Steel Trust Company, de Chicago (États-Unis). Émanation de la banque Goudchaux.

⁸ Des Compagnies réunies de gaz et d'électricité.

L'ASSOCIATION FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, NOUVEL ACTIONNAIRE

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 18 février 1921)

Cette société, qui se trouvait en négociations depuis deux années environ avec la ville de Chartres, pour la modification des tarifs du traité de concession d'électricité, vient d'obtenir en partie satisfaction.

L'accord étant maintenant complet entre la ville de Chartres et l'Omnium français d'électricité, les travaux sont poussés activement pour que l'énergie soit fournie à la ville de Chartres vers Pâques, au moyen d'un transport de force reliant Dreux à Chartres.

OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ
(*Recueil des assemblées générales*, 10 juillet 1921)

Constitution. — Société anonyme fondée suivant statuts établis par acte sous signature privée en date à Paris, du 27 février 1909, dont l'un des originaux a été déposé le même jour, au rang des minutes de M^e Houdart, notaire en cette ville, et définitivement constituée par décisions des assemblées générales constitutives des 1^{er} et 8 mars 1909.

Statuts modifiés par décisions des assemblées générales extraordinaires des 4 février, 21 juin et 7 décembre 1910, 28 mars 1911, 6 mai et 29 juin 1912, 2 mai 1913, 7 mars 1914, 20 août 1918 et 30 septembre 1919.

Capital social. — Fixé primitivement à la somme de 250.000 francs et divisé en 1.000 actions ordinaires de 100 francs chacune, attribuées, entièrement libérées, en rémunération d'apports et 1.500 actions privilégiées de 100 francs chacune, souscrites contre espèces.

Suivant décisions des Assemblées générales extraordinaires sus-indiquées, le capital a été porté successivement à 400.000 francs, 800.000 francs, 1.600.000 francs, 1.800.000 francs, 2.400.000 francs, 5.000.000 de francs, 8.000.000 de francs et enfin à 10.000.000 de francs, par l'émission de 97.500 actions nouvelles souscrites contre espèces.

L'assemblée du 29 juin 1912 ayant décidé l'unification des actions ordinaires et privilégiées et la division du capital en actions du même type, le capital actuel est représenté par 100.000 actions de 100 francs chacune.

Obligations 6 %. — Par décision des Assemblées générales des 1^{er} avril 1915 et 23 juin 1921, le Conseil d'administration a été autorisé à émettre pour 7.000.000 d'obligations 6 %, divisés en 14.000 obligations de 500 francs chacune.

Siège social. — 157, boulevard Pereire, à Paris.

Durée de la Société. — Cinquante années.

Année sociale. — Du 1^{er} juillet au 30 juin.

Service financier. — Banque Nationale de Crédit, 16, boulevard des Italiens, à Paris. — Banque de Mulhouse, 4, rue de la Paix, à Paris. — Société Syndicale de Banques, 80, boulevard Haussmann, à Paris.

Conseil d'administration. — MM. Raymond d'Aiguy, président ; Camille Michaux, vice-président ; Joseph Bigny, administrateur délégué ; André Chartier ; Maurice

Chatel ; Paul Dondenne ; Georges Dreyfus ⁹ ; Henri Loiret ¹⁰ ; René Godet ¹¹ ; Grémy ¹² ; Amable Hom ; Georges Voguet ¹³.

Avantages particuliers. — Il n'a été stipulé aucun avantage particulier en faveur des administrateurs en dehors des 10 % attribués au conseil d'administration dans la répartition des bénéfices nets annuels, après les prélèvements prévus aux statuts.

EXTRAIT DES STATUTS

Objet de la société. — La société a pour objet : l'obtention, l'acquisition, l'exploitation et la cession de concessions, permission et autorisations relatives à la distribution de l'énergie électrique, du gaz, de l'eau, de l'air comprimé et de tout autre agent d'éclairage et de force, ainsi qu'aux transports par tous moyens des personnes et des choses ; l'entreprise de tous travaux et de tous services publics et privés s'y rapportant, La fabrication, la vente, la location, l'installation et l'exploitation de tous matériels, appareils et objets relatifs à l'éclairage, au chauffage, à la force motrice, à l'industrie des transports ou à toute autre utilisation des agents d'éclairage et de force ;

L'achat, l'exploitation et l'alimentation de toutes usines et de tous établissements industriels et commerciaux, concernant ces industries et entreprises ;

La prise d'intérêts sous une forme quelconque dans toutes industries et entreprises se rapportant à celles de la Société ou de nature à favoriser le développement des affaires sociales, la constitution de toutes Sociétés, la souscription, l'achat, l'émission ou la vente d'actions, d'obligations et de tous autres titres de toutes sociétés formées ou à former.

Et généralement toutes opérations quelconques, financières, commerciales, industrielles et même immobilières tant en France qu'à l'Étranger, se rattachant aux objets ci-dessus.

Apports. — M. Joseph Bligny, fondateur, apporte à la Société :

Le fonds de commerce de gérance des Sociétés d'électricité et de régies municipales d'électricité et de fournitures électriques exploité à Paris, ci-devant, 31, rue de Londres et 6, rue Lesueur, ensemble la clientèle, l'achalandage,

La société aura la propriété et jouissance des biens apportés à dater du jour de sa constitution définitive:

Elle prendra les biens dans l'état où ils se trouveront à cette époque.

Elle sera subrogée tant activement que passivement dans les droits et obligations attachés aux gérances et régies dépendant du fonds de commerce

Elle versera notamment aux municipalités et aux Sociétés les cautionnements exigés par elle de façon que M. Bligny puisse retirer les sommes et les titres qu'il a pu déposer à titre de cautionnement et de garantie de ses fonctions.

La Société devra, aussitôt après sa constitution, rembourser à M. J. Bligny une somme de 6.000 francs pour dépenses faites par lui à raison des affaires qui sont à monter immédiatement et frais faits pour les affaires à traiter.

⁹ Georges Dreyfus : représentant probable de la Banque Gaston-Dreyfus.

¹⁰ Henri Loiret (1885-1927) : de Loiret & Haentjens, négociants à Nantes.

¹¹ René Godet : des Corderies de la Seine et des Tréfileries et laminiers du Havre. Administrateur de l'Association financière pour le commerce et l'industrie (juillet 1919),.

¹² Gaston Octave Pierre Gremy (puis Grémy) : né le 14 sept. 1870 à Egriselles-le-Bocage (Yonne). Pharmacien et fabricant de médicaments à Paris. Président de l'Association financière pour le commerce et l'industrie. Il se lance en politique en 1926 en créant un journal, *L'Impartial*, et en se présentant en 1928 comme radical anticartelliste dans les Hautes-Alpes. Décédé en 1934.

¹³ Georges Voguet (Saint-Georges-sur-Baulche, Yonne, 1870-Paris, 1951) : officier de la Légion d'honneur du 10 février 1919 : sous-directeur de la caisse centrale du trésor public à l'administration centrale des finances. Administrateur délégué (juillet 1919), puis président (1935) de l'Association financière pour le commerce et l'industrie. Son représentant au conseil des Forges et ateliers de la Fournaise, du Trafic Français et des Forges et aciéries de Flize (Ardenne)(1920), de l'Industrielle Foncière (1921), de la Société auxiliaire de fournitures à l'entreprise (1922), des fonderies Debard (1923), de l'Omnium de marques (1927)...

Assemblées générales. — Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée générale dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ;

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement en cas d'urgence.

Les convocations aux assemblées ordinaires sont faites quinze jours au moins à l'avance, et aux assemblées extraordinaires huit jours seulement, par un avis inséré dans un des journaux désignés pour les annonces légales du siège social.

Tout propriétaire de dix actions au moins est de droit membre de l'assemblée générale. Les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même actionnaire.

Toutefois et par exception, les Sociétés seront valablement représentées par leur gérant, leur directeur ou toute autre personne ayant reçu une délégation à cet effet, bien que non associés eux-mêmes.

Les propriétaires d'actions ou leurs fondés de pouvoirs doivent, pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale, effectuer le dépôt de leurs titres, cinq jours avant la réunion, dans la caisse de la Société ou celles désignées par le conseil.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède de fois dix actions.

Répartition des bénéfices ; Fonds de réserve. — Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé :

1° 5 % pour le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours si la réserve vient à être entamée ;

2° La somme nécessaire pour fournir aux actions 5 % à titre d'intérêt sur le capital réalisé et non amorti de ces actions, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas le paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur le surplus, il est prélevé :

1° 10 % pour le conseil d'administration ;

2° Et telles sommes que l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, juge utile d'affecter à la formation de toutes réserves extraordinaires ou spéciales.

L'excédent est réparti entre les actionnaires au prorata du nombre de leurs actions.

BILAN DE L'EXERCICE 1919-1920

ACTIF		
Immobilisations :		
Fonds de commerce :	1 00	
Frais de constitution :	1 00	
Mobilier et matériel :	1 00	
Immeuble :	142.164 90	142.167 90
Actif à long terme		
Portefeuille :	2.848.341 75	
Cautionnements :	137.207 25	
Participations financières :	850.643 89	

Secteurs en propriété :	985.237 42	
Matériel location :	352 50	4.821.782 81
Actif à court terme :		
Travaux en cours :	1.989.473 34	
Magasins :	267.413 16	
Secteurs en voie de constitution :	814.524 04	3.071.410 54
Débiteurs divers :		
Comptes-courants		
Filiales :	2.449.755 15	
Communes :	68.163 76	
Clients divers :	1.351.075 93	
Consortiums :	34 131 20	3.903.126 04
Actif disponible :		
Actionnaires :	1.257.100 00	
Caisses :	68.015 28	
Banques :	978.868 65	
Effets en portefeuille :	2.601.962 56	
Coupons à encaisser :	5.780 83	4.911.727 32
Compte d'ordre :		
Acompte d'exercice 1919-1920		80.000 00
		<u>16.930.214 61</u>
PASSIF		
Capital :		
Actions :	8.000.000 00	
Obligations :	1.965.500 00	9.965.500 00
Réserves :		
Légale :	85.618 53	
Extraordinaire :	65.000 00	
Provisions diverses :	1.411.535 82	1.562.204 35
Créances :		
Coupons à payer :	121.273 41	
Effets à payer :	470.991 17	

A court terme :	1.647.900 92	
A long terme :	2.441.633 60	4.681.799 10
Compte d'ordre		48.992 00
Résultats :		
Report à nouveau :	92.307 91	
Bénéfices de l'exercice :	579.411 25	671.719 16
		<u>16.930.214 61</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1919-1920

PERTES	
Appointements	435.378 00
Frais d'administration	22.500 00
Frais généraux divers	156.393 39
Contributions et Enregistrement	49.171 02
Intérêts des obligations	44.222 45
Escomptes et rabais	48.581 51
Provisions	300.000 00
Bénéfice net	579.411 25
	<u>1.635.657 62</u>
PROFITS	
Produits industriels et commerciaux	1.011.091 48
Produits des engagements sociaux	533.029 45
Intérêts et agios	91.536 69
	<u>1.635.657 62</u>

REPARTITIONS

Net par action au porteur	Fr.
Exercice 1909-1910, coupon n° 1	7 104
Exercice 1910-1911, coupon n° 2	7 228
Exercice 1911-1912, coupon n° 3	7 1763
Exercice 1912-1913, coupon n° 4	7 336
Exercice 1916-1917, coupon n° 5	5 45
Exercice 1917-1918, coupon n° 6	7 30
Exercice 1918-1919 :	
Coupon n° 7	8 765
(N° 1 à 24.000)	8 765

(N° 24.000 à 50.000) 7 4133
Exercice 1919-1920 :
Coupon n° 8 (N° 1 à 80.000) 5 365

Notices et bilans publiés au Bulletin des annonces légales obligatoires n° 8, du 22 février 1909, n° 14, du 13 mai 1912, 20 octobre 1913, 9 février 1914, 4 octobre 1915, 5 mai 1919, 15 juillet 1919, 26 avril 1920, 8 novembre 1920, 27 juin 1921.

Les actions sont inscrites à la Cote du Syndicat des Banquiers en valeurs au comptant depuis le 18 juillet 1921.

Elles ont été introduites sur le marché le 19 juillet au cours de 85 francs.

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 23 mars 1921)

La situation semestrielle de cette société au capital de 10 millions de francs, et dont le siège social est 157, boulevard Pereire, à Paris, arrêtée au 31 décembre 1920, fait ressortir un bénéfice de 406.621 fr. 41.

Il est à noter que cette situation ne tient pas compte des bénéfices que laissera le poste « Travaux en cours » qui figurent à l'actif au prix de revient pour un chiffre de 35.503.774 fr. 60.

CONSTITUTIONS
Société d'études des chutes de la Cure
et des Chemins de fer électriques de l'Yonne
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 avril 1921)

Capital 120.000 fr. divisé en 240 actions de 500 fr. Siège social à Paris, 56, rue Laffitte. Conseil d'administration : ... Sté Omnium français d'électricité...

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1921)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 157, boulevard Pereire, se sont réunis avant-hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. le baron d'Aiguy, président du conseil d'administration.

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à émettre jusqu'à concurrence de 10 millions des bons à un an, à 8 % net d'impôt, et des obligations 6 %.

Les bénéfices réalisés par l'Omnium français d'électricité pendant le premier semestre de l'exercice en cours sont de près de 800.000 francs.

OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ
Siège social : 167, boulevard Perelre, Paris
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1921)

Le coupon n° 8 des actions de l'Omnium français d'électricité portant les numéros de 1 à 80.000 sera payable le 30 juin prochain à raison de :
6 fr. 76 net pour les actions nominatives,
5 fr. 365 net pour les actions au porteur.

EXPANSION EN AFRIQUE DU NORD

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 28 août 1921)

Cette société, dont le siège est à Paris, 157, boulevard Pereire, a récemment achevé l'installation du secteur d'éclairage du Blanc (Indre). Ce secteur qui comprend 15 kilomètres de lignes, est alimenté par une petite station hydraulique sur la Creuse, constituée par deux turbines de 60 HP.

En outre, l'Omnium vient de traiter pour les concessions d'éclairage de Tebessa et Aïn-Beïda (Algérie). Chacune de ces agglomérations de 60.000 habitants sera dotée d'une centrale à gaz pauvre. Les travaux vont commencer incessamment.

D'autre part, le décret consacrant l'utilité publique des tramways électriques de l'Yonne a été signé hier matin. Rappelons que pour cette entreprise qui comporte l'aménagement de plusieurs lacs, il a été constitué avec le concours de divers autres groupes, une société qui a pris le nom de Société d'études des Chutes de la Cure et des Chemins de fer électriques de l'Yonne, dont le siège est à Paris, 56, rue Laffitte.

Enfin, l'Omnium français d'électricité envisage la fusion de ses cinq filiales de la Sarthe en une seule société, qui sera constituée au capital de 8 à 10 millions.

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 4 octobre 1921)

Nous apprenons que cette société, dont le siège est à Paris, 157, boulevard Pereire, vient d'obtenir, du conseil général de la Sarthe, une subvention de 2 millions en vue de l'électrification du département, par sa filiale l'Énergie électrique Maine-Anjou.

Forces motrices de la Rochette et de Quincampoix
(*La Journée industrielle*, 18 octobre 1921)

Le Mans, 16 octobre. — Cette société anonyme, dont le siège est au Mans, 15, rue de la Barrillerie, a tenu récemment une assemblée extraordinaire qui a décidé de porter le capital de 1 à 3 millions par 400.000 fr. pour apports de la Société Sarthoise d'électricité par 500.000 fr. pour apports de la Société d'électricité de la Sarthe ; par 1 million pour apports de l'Omnium français d'électricité et 100.000 fr. pour apports de la Compagnie générale des îlots électriques.

En outre, l'assemblée a décidé que la dénomination serait désormais Énergie électrique Maine-Anjou.

BOURSE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 décembre 1921)

L'Omnium français d'électricité reste à 89 fr. Il entre dans les intentions du conseil, de proposer à l'assemblée du 22 courant une dotation assez large des fonds d'amortissement.

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 11 décembre 1921)

Les comptes de l'exercice 1920-1921, qui seront soumis à rassemblée du 22 courant, se soldent par un bénéfice de 1.071.259 fr.

Sur cette somme, il sera prélevé 866.388 fr. qui, ajoutés à 1.011.586 fr. distraits des Provisions et en tenant compte des moins-values antérieures, permettront de faire figurer au bilan le Portefeuille pour sa valeur actuelle, soit 3.055.542 fr.

Le solde sera reporté à nouveau. Au bilan, l'actif disponible ressort à 4 millions 284.652 fr., et le passif exigible à 3 millions 697.800 fr.

LES SECTEURS ÉLECTRIQUES DE PROVINCE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000 DE FRANCS
(sous condition suspensive)
Siège social : à Paris 157, boulevard Pereire
(*La Loi*, 30 juillet 1922)
(*La Journée industrielle*, 3 août 1922)

.....
M. Joseph Bligny, ingénieur, demeurant à Paris, 11, rue Decamps.

Agissant au nom de la Société anonyme dite « Omnium français d'électricité », au capital de dix millions de francs, dont le siège est à Paris, 157, boulevard Pereire, dont les statuts ont été déposés pour minute à M^e Houdart, notaire à Paris, le vingt-sept février mil neuf cent neuf, et comme autorisé spécialement, à l'effet des présentes, aux termes d'une délibération du conseil d'administration, en date du vingt-huit juillet mil neuf cent vingt et un, dont un extrait est demeuré ci-joint et annexé.

Fait apport à la Société en formation, sous réserve de la réalisation de la condition suspensive ci-après indiquée :

1° Des contrats relatifs à la concession de distribution d'énergie électrique, dans les communes de Aulnoye, Pont-Sur-Sambre, et Bachant, et de ses accessoires ;

Société d'électricité de Chartres et extensions
(*La Journée industrielle*, 21 novembre 1922)

Chartres, 19 novembre. — Actuellement en formation, cette société anonyme a pour objet toutes opérations concernant la distribution d'énergie électrique.

Le siège est 24. rue Noël-Balay, à Chartres.

Le capital, fixé à 1 million, est divisé en 2.000 actions de 500 fr.. sur lesquelles 800 sont à souscrire en espèces, les autres devant rémunérer les apports de la société

l'Omnium français d'électricité, représenté par M. Bligny, 157, boulevard Pereire, à Paris, fondateur de la société.

OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 décembre 1922)

Les produits bruts de l'exercice 1921 22 ont été de 1.571.709 fr. contre 2.310.406 francs l'an dernier. Le bénéfice net ressort à 460.505 fr. contre 235.776 fr. précédemment. Le conseil d'administration proposera le 22 courant à l'assemblée des actionnaires de l'Omnium français d'électricité la répartition d'un dividende de 4 %.

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société, tenue avant-hier, au siège social, à Paris, 157, boulevard Pereire, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1921-1922, clos le 30 juin dernier.

Les bénéfices bruts réalisés s'élèvent à 1 million 807.485 fr. 37, y compris le report des exercices antérieurs, de 235.776 fr. 85. L'excédent des recettes sur les dépenses atteint 916.276 francs 90.

Après divers prélèvements effectués, le solde créditeur du compte de profits et pertes ressort à 460.605 fr. 80, permettant la distribution d'un dividende de 4 fr. brut par action. Le solde disponible, soit 39.025 fr. 75, a été reporté à nouveau.

La société a participé, en cours d'exercice, à l'augmentation du capital de l'Énergie électrique Maine-Anjou, qui comporte un réseau de 373 kilomètres. Elle a cédé ses intérêts dans la région de Meaux de façon à porter tous ses efforts dans l'Ouest de la France et plus particulièrement dans les départements d'Eure-et-Loir, Orne, Sarthe, Ille-et-Vilaine et Côtes-du-Nord. En outre, elle a prêté son concours au développement des sociétés suivantes : l'Électricité de Bretagne, Société du Gaz et d'Électricité de Nogent-le-Rotrou et extensions, Société d'énergie électrique de la Manche et, enfin, au Secteur électrique de Chartres, qui va très prochainement être constitué en société au capital de 1 million de francs.

L'Omnium, qui alimente aujourd'hui, tant par lui-même que par ses filiales, 164 communes, ce qui représente 25.294 abonnés, 221.120 lampes et 5.760 HP de force motrice, a étendu son rayon d'action en Algérie et en Tunisie, où quelques concessions d'énergie électrique ont déjà été obtenues, notamment à Aïn-Beïda, Tebessa, Kairouan et Beja.

L'assemblée a réélu MM. Chartier et Dreyfus, administrateurs sortants.

PRISE DE CONTRÔLE PAR L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1923)

L'assemblée extraordinaire de cette société, qui s'est tenue le 25 juin, a régularisé l'augmentation du capital social de 5 millions à 10 millions de francs.

Un nouveau conseil d'administration a été nommé, comprenant : MM. J. Bligny, baron Raymond d'Aiguy, Amable Hom, Roger Durand*, Pierre-Louis Durand*, Robert Després* et Pierre Lignac ¹⁴.

* Tous trois de l'Énergie industrielle.

OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juillet 1923)

Le *Journal officiel* du 10 juillet publie un décret approuvant la convention relative à l'attribution à cette société de la concession d'un réseau de distribution sur le territoire de la commune de Chartres.

OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 décembre 1923)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1923, de la Société Omnium Français d'Électricité, qui seront soumis à l'assemblée du 29 décembre, accusent un déficit de 1.023.378 fr., ramené à 584.352 fr. par application du report antérieur. La réserve de 5 millions, provenant de la réduction du capital qui, on le sait, a été reporté ensuite à son ancien chiffre, a été affectée à l'amortissement, notamment du portefeuille et des créances sur les filiales. Au bilan, à 9.722.380 fr. d'exigibilités s'opposent 11 millions 475.197 fr. d'actif disponible et 5.454.010 fr. de réalisable.

Omnium français d'électricité
(*Le Journal des finances*, 11 janvier 1924)

L'assemblée générale ordinaire du 29 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1923 qui se traduisent par une perte de 1 million 023.378 fr. 60 après 720.460 fr. 75 d'amortissements divers. La perte au change sur créance suisse figure pour 136.078 fr. 30. Les 5 millions de réserves disponibles après la dernière augmentation de capital ont servi à apurer divers comptes du bilan et un redressement considérable des évaluations a été fait notamment sur les titres en portefeuille.

La société a en vue des réalisations, notamment la liquidation de la Société hellénique dès qu'une occasion favorable se présentera ; elle pense, en outre, que l'on peut compter sur la subvention de 2 millions votée par le conseil général de la Sarthe au secteur Maine et Anjou.

L'Énergie électrique industrielle, qui possède maintenant 60 % du capital de l'Omnium, envisage les moyens de trouver les capitaux nécessaires pour faire face aux 7 millions de dettes exigibles et assurer le relèvement progressif de l'Omnium.

¹⁴ Pierre Lignac : radiologiste des hôpitaux de Paris, marié en 1920 avec Marguerite Michel, fille de Louis Michel, sénateur de Meurthe-et-Moselle (1920-1936). Administrateur, avec ou à la suite de son beau-père, de la Société lorraine de rotins filés (sept. 1920), des Constructions électriques de Nancy (1930) et des Forges et aciéries de Commercy (1937).

L'Énergie industrielle
(*Le Journal des finances*, 22 février 1924)

[...] Les 10 millions restant à émettre seront vraisemblablement employés à valoriser certaines affaires de l'Omnium français d'électricité. [...]

Énergie industrielle
(*Le Journal des finances*, 7 mars 1924)

[...] La société [...] a pris récemment des intérêts importants dans l'Omnium français d'électricité. [...]

L'Énergie industrielle
(*Le Journal des finances*, 26 avril 1924)

L'assemblée extraordinaire du 1^{er} courant a approuvé les apports en nature faits par l'Omnium français d'électricité...

1924 (déc.) : création de l'[Omnium algérien d'électricité](#)

Secteur électrique de Claye-Souilly
(*La Journée industrielle*, 2 septembre 1925, p. 2, col. 4)

. — Société anonyme formée pour la production et la distribution électrique dans la commune de Claye-Souilly (Seine-et-Marne) et dans les communes voisines, ainsi que toutes entreprises et opérations s'y rattachant. Siège à Paris, 157, boulevard Pereire. Capital : 150.000 fr., en actions de 500 fr., dont 200 d'apport attribuées en rémunération à la Société Omnium français d'électricité, à Paris, 157, boulevard Pereire, et à M. Henry de la Vaulx, à Paris, 2, rue Gaston-de-Saint-Paul. Administrateurs : MM. Georges Thuillier, ingénieur, à Paris, square du Croisic, 1 ; Marie-Joseph-Alphonse Essonville-Bligny, ingénieur, à Paris, 11, rue Décamps, et Henry de la Vaulx.

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 23 octobre 1925)

Les comptes de l'exercice 1924, qui seront soumis à l'assemblée du 3 novembre prochain, font ressortir une perte de 2.075.705 francs, ce qui, avec le déficit antérieur, porte le solde débiteur total à 6.272.261 fr.

Au bilan, on relève à l'actif : actif réalisable à court terme. 7.727.658 fr. ; à long terme, 2.442.182 fr., soit un total de 10.169.690 fr. de disponibilités, plus un compte

créances douteuses de 1.304.464 fr. Au passif, les exigibilités à divers termes sont de 6.458.683 francs.

Omnium français d'électricité
(*La Journée industrielle*, 4 novembre 1925)

L'assemblée ordinaire, tenue hier au siège social, 29, rue de Rome, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice 1924, se soldant par une perte de 2.075.705 francs qui, jointe au déficit antérieur, donne un solde débiteur total de 6.272.261 francs.

Omnium français d'électricité
(*Le Journal des finances*, 13 novembre 1926)

L'Omnium français d'électricité poursuit, sur le marché en Banque, une **obscure existence à 28 pour un pair de 100 francs**. L'assemblée ordinaire du 23 octobre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1926, qui font apparaître un solde bénéficiaire de 14.860 francs venant **en déduction des pertes antérieures qui sont ainsi ramenées à 6.256.801 francs**. En réponse à la question d'un actionnaire, le président a fait connaître à l'assemblée que les projets de fusion avec l'Énergie industrielle étaient toujours en discussion ; quelques points restent encore à régler avant l'accord définitif. Les deux conseils seraient d'accord pour proposer à leurs actionnaires respectifs la fusion moyennant l'échange de trois actions Énergie pour 10 nouvelles Omnium, sans toutefois que ces chiffres soient définitifs. Ils seront, du reste, soumis à l'agrément d'une assemblée qui sera vraisemblablement convoquée dans le courant du mois de décembre.

L'Énergie industrielle
(*Le Journal des finances*, 7 janvier 1927)

[...] En outre, l'absorption de l'Omnium français d'électricité a également été votée.
